



Le PG CATM

N° 1046
MAI
2023

Mensuel de la Fédération Nationale des Combattants,
Prisonniers de Guerre et Combattants d'Algérie, Tunisie, Maroc



Le Comité Fédéral s'est tenu
dans les salons de l'Aéroclub de
France le 19 avril 2023, malgré
les problèmes de transport.

Le compte-rendu sera publié
dans le PG-CATM de juin 2023



© Christophe Cailliet



VIE QUOTIDIENNE

Dix conseils de la gendarmerie pour éviter les cambriolages pendant vos vacances

1 - Prévenir les gendarmes de son départ

Communiquer ses dates d'absence et son lieu de villégiature à la gendarmerie la plus proche avant de partir en vacances afin de bénéficier de patrouilles gratuites et régulières (Opération tranquillité vacances).

2 - Faire croire qu'on est toujours chez soi

Demander aux voisins de passer ouvrir et fermer ses fenêtres, de relever le courrier.

3 - Faire attention à ce qu'on publie sur ses réseaux sociaux

Ne pas diffuser d'informations publiques sur ses vacances sur Facebook. «Les cambrioleurs sont à l'affût de la moindre information ! Et certains guettent aussi les réseaux sociaux... Rien de tel qu'une photo de vacances pour leur indiquer que vous n'êtes plus chez vous !

4 - Être vigilant... même lorsqu'on est chez soi

Même lorsque l'on reste chez soi, ne jamais laisser sa porte ou sa fenêtre ouverte quand on est au fond du jardin. «La plupart des cambriolages sont commis en moins de dix minutes. Donc si vous laissez votre domicile ouvert pendant que vous jardinez, il n'en faut pas plus pour permettre à un voleur de passer à l'action».

5 - Faire perdre un maximum de temps aux voleurs potentiels

Ne pas laisser ses clés dans un endroit trop évident, installer une lumière à détecteur de mouvement devant chez soi, une alarme, des serrures renforcées, ou des barreaux aux fenêtres...

6 - Signaler à la gendarmerie tout véhicule suspect dans le quartier

Penser à relever le moindre détail qui pourrait aider les forces de l'ordre dans leur enquête : marque, modèle, couleur, plaque d'immatriculation, département, etc. Même un seul de ces éléments, ou un bout de plaque, peut être utile. Si d'autres personnes relèvent d'autres petits indices, mis bout à bout, ceux-ci peuvent permettre de faire des recoupements.

7 - Ne pas laisser de numéraire dans les pièces les plus visitées

La durée moyenne des cambriolages étant très courte, les voleurs vont privilégier des pièces stratégiques de la maison où trouver de petits objets facilement transportables comme les chambres ou la salle de bain. Mais aussi, les boîtes à bijoux, les tiroirs.

8 - Prendre en photo ses objets de valeur

Au cas où des objets de valeur vous soient dérobés, mieux vaut que vous les ayez pris en photo auparavant. «Cela permettra de faciliter leur identification s'ils sont retrouvés ou revendus.»

9 - Ne pas intervenir soi-même

En cas de rencontre fortuite avec un cambrioleur, ne pas intervenir soi-même. Dans 99 % des cas, en vous voyant, il va prendre la fuite. Si toutefois celui-ci ne vous a pas vu, appeler à l'aide en prévenant immédiatement les gendarmes et en composant le 17. Surtout ne pas se faire justice soi-même et ne pas tenter non plus de poursuivre le cambrioleur.

10 - Ne pas modifier l'état des lieux

Si le cambriolage a quand même été commis : ne pas modifier l'état des lieux après les faits, afin de ne pas compromettre les relevés d'empreintes et d'ADN.



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE

Liberté
Égalité
Fraternité

CONCOURS NATIONAL DE LA RÉSISTANCE ET DE LA DÉPORTATION :

PRÉSENTATION DU CONCOURS

Lancé en 1961 par Lucien PAYE, ministre de l'Éducation nationale, à la suite d'initiatives d'associations d'anciens Résistants et Déportés, le CNRD est l'un des concours scolaires les plus anciens et les plus fédérateurs. On estime ainsi que près d'1,5 million d'élèves y auraient participé depuis sa création. Présidé par le ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, le CNRD est co-piloté par le ministère des Armées. Chaque année, un thème national est défini.

Pour l'édition 2022-2023, les élèves travaillent sur : « L'École et la Résistance. Des jours sombres aux lendemains de la Libération (1940 - 1945) ».

S'il s'appuie largement sur l'enseignement de l'histoire en classe, le concours dépasse ce cadre et s'aborde de manière interdisciplinaire : il vise à encourager la réflexion autour de questions civiques et patriotiques, en se basant sur les valeurs qui fondent la République. Le CNRD s'inscrit dans une démarche citoyenne, vecteur essentiel de la transmission de la mémoire de la Seconde guerre mondiale pour les jeunes générations.

Le concours s'adresse aux classes de 3e des collèges et aux lycéens, ainsi qu'à de nombreux autres élèves de niveaux équivalents, dans des structures ne relevant pas de l'éducation nationale (lycées agricoles, centres EPIDE, services éducatifs des hôpitaux et des maisons d'arrêt, etc.). Les élèves peuvent, soit candidater individuellement et rédiger un devoir sur table, soit réaliser un travail en groupe dont la forme est libre et variée (mémoire écrit ou imprimé, présentation numérique interactive, film, document sonore, exposition, jeux de société, diaporama, œuvre artistique, etc.)

UNE NOUVELLE DYNAMIQUE À ENGAGER

Alors que les derniers témoins du plus vaste conflit armé que l'Humanité ait connu disparaissent, cette action éducative fait l'objet d'une attention très forte de l'État ces dernières années. Le concours s'inscrit d'ailleurs dans la célébration, jusqu'en 2025, du 80ème anniversaire des combats de la Résistance, des débarquements, de la libération de la France et de la victoire sur la barbarie nazie.

S'il a fait l'objet depuis 2015 d'une importante rénovation, en s'ouvrant à de nouveaux élèves (maisons familiales et rurales, centres de formation des apprentis, écoles de la deuxième chance), Pap NDIAYE et Patricia MIRALLES souhaitent désormais engager une nouvelle dynamique pour le CNRD.

Fortement impacté par la période de pandémie, le concours s'apprête à aborder de nouveaux défis et des pistes de travail sont étudiées pour **élargir le spectre des participants**, en proposant notamment de l'étendre aux élèves de CM2, dont le programme prévoit déjà une présentation de la Résistance. Enfin, pour **valoriser davantage les travaux des élèves**, un archivage systématique au sein des établissements sera mis en place en lien avec les professeurs documentalistes, ainsi que la publication de certaines productions.

Pour l'année 2023-2024, le thème du concours sera : « Résister à la Déportation en France et en Europe »

SOMMAIRE MAI 2023

- UNE – Comité Fédéral
- 2 – Vie quotidienne / CNRD
- 3 – Eloge funèbre d'Armand Fort
- 4 – 5 – Le STO
- 6 – 7 – Dans les départements
- 8 – 9 – 10 – Bon anniversaire CATM
- 11 – Général Meyer
- 12 – 13 – Assemblée Nationale / Sénat
- 14 – Motion des Veuves
- 15 – Note de lecture / Mots croisés
- 16 – Publicité

ELOGE FUNEBRE

DE MONSIEUR ARMAND FORT

PRESIDENT DEPARTEMENTAL ADCPG-CATM de la VENDEE

Vendredi 7 avril 2023

Eglise St Pierre à Chantonay

Monsieur FORT, Armand FORT, Armand, la foule qui vous accompagne aujourd'hui, le nombre de drapeaux qui vous entourent, témoignent de la reconnaissance et de l'estime exprimées à votre égard.

Parmi cette assemblée, en votre nom, permettez-moi de remercier les Personnalités présentes, Monsieur le sous-préfet, Madame la directrice de l'ONACVG, l'ensemble des responsables d'associations de combattants, d'associations de mémoire et autres instances, et de saluer la présence de leurs drapeaux. Merci aux délégations de nos sections et à leurs porte-drapeaux. Merci à vous toutes et tous.

Notre Fédération Nationale est également représentée par son Secrétaire général M. Serge Auffredou et nous le remercions. Présent aussi M. Pierre Bellet en tant que fondateur du mouvement CATM aux côtés de M. Fort.

Puissent ces présences apporter le réconfort à votre épouse Marie-Josèphe, à votre fils Antoine, à votre famille et à vos proches, auxquels nous renouvelons l'expression de nos bien sincères condoléances, de notre amitié et de notre soutien.

Armand Fort, diplômé de l'école d'agriculture d'Angers, vous avez été versé dans le dur labeur de la terre que vous avez partagé en famille.

Mais parallèlement, vous êtes d'emblée resté ouvert à d'autres horizons. Votre culture générale semblait innée et vous l'avez naturellement mise au service des autres.

La coupure infligée par le rappel en Algérie si souvent évoqué avec la même émotion jusqu'au bout de votre vie, la douleur incommensurable de la perte d'un enfant, les inquiétudes de père et d'époux, vous avez eu la capacité de les surmonter, grâce à votre courage et votre force de caractère.

Votre personnalité, hors du commun, n'a laissé personne indifférent et vous avez été engagé dans de nombreux organismes avec des responsabilités, et que dire de vos longues années au service de votre commune.

Dans les années 70, alors que se créaient les premiers rassemblements de combattants en Afrique du Nord qui rejoignaient les Prisonniers de guerre, vous avez fortement impressionné vos prédécesseurs et vos camarades et au fil des années vous êtes devenu le Président départemental de l'ADCPG-CATM, association importante et reconnue. Les

veuves d'anciens combattants, des OPEX, des sympathisants sont venus la rejoindre.

Tout naturellement vous avez intégré la Fédération Nationale des ADCPG-CATM comme élu national et vous y étiez très écouté. Tribun intarissable, votre capacité à tenir en éveil votre public forçait l'admiration. Vous avez eu à cœur de défendre les droits et intérêts moraux de vos semblables entraînés dans la guerre et de perpétuer dans le respect le souvenir de ceux qui ne sont pas revenus.

Également Président de l'UDAC 85, membre du conseil d'administration de l'ONACVG, on vous retrouve à tous les échelons et ce n'est pas celui de Président local que vous appréciez le moins. Vous allez manquer aux amis de votre section et nous les assurons de notre soutien.

En travailleur acharné, vous avez assuré de lourdes tâches physiques jusqu'au bout de vos forces. Conjointement, vous avez exercé vos compétences intellectuelles jusqu'à votre dernier souffle. Vous travailliez dans un contexte organisé, vous avez tracé votre chemin avec un sens aigu des responsabilités, avec détermination et aussi avec une grande bienveillance, ce qui vous valait de nombreuses relations conviviales et amicales.

A peine avez-vous pris le temps, de temps à autre, d'apprécier un concert, mélomane diplômé de conservatoire que vous étiez ou de visiter quelques musées en passionné d'histoire.

De multiples hommages nous parviennent. Armand FORT, vous étiez une incontournable, une valeureuse et attachante figure du monde combattant et bien au-delà.

Vous laissez un vide immense. Vous étiez notre point d'ancre, notre repère. Tout semblait couler de source venant de votre part. Comme vous en avez exprimé très clairement le souhait, nous continuerons à faire vivre votre association, dans le respect de vos valeurs.

Vous avez été quelqu'un de bien, une très belle personne et quelqu'un de grand. Nous ne vous oublierons pas. Reposez en paix. Au revoir Monsieur FORT.

Pierrette Sarrazin
Vice-Présidente ADCPG-CATM



LE STO ETAIT INSTAURÉ VOILA 80 ANS EN FRANCE



Le Service du travail obligatoire (STO) a été instauré voilà 80 ans, le 16 Février 1943, suite à l'échec des politiques de volontariat et du système de relève qui avait abouti en 1942 à la présence de 70 000 travailleurs venus de France en Allemagne, très en deçà des exigences de l'occupant.

L'occupant a envoyé un certain Fritz Sauckel, surnommé le « négrier de l'Europe », chargé le 21 mars 1942 d'amener de la main-d'œuvre de toute l'Europe par tous les moyens. Il fallait compenser le manque de main-d'œuvre dû à l'envoi d'un grand nombre de soldats allemands sur le front de l'Est, où la situation ne cessait de se dégrader. Il s'est intéressé particulièrement à la France, parce que, moins de 100 000 travailleurs français volontaires étaient partis travailler en Allemagne. Au cours des années 1942 et 1943, Sauckel a usé d'intimidation et de menaces pour remplir ces objectifs. Face à lui, Laval, tour à tour a négocié, temporisé et obtempéré, si bien que les relations entre les deux hommes furent tumultueuses, Sauckel louant Laval pour sa coopération ou le condamnant pour son obstruction. En 1942, il demande 250 000 travailleurs supplémentaires avant la fin du mois de juillet. Face à cette exigence, Laval recourt à sa méthode favorite qui consiste à négocier, gagner du temps et chercher des moyens d'échanges. C'est ainsi qu'il en vient à proposer le système de la relève consistant à libérer un prisonnier de guerre pour trois départs en Allemagne de travailleurs libres. Il place cette politique de la relève dans le cadre d'une participation de la France à l'effort de guerre allemand contre le bolchevisme, au travers de l'envoi de travailleurs. En tout, 200 000 travailleurs, dont 70 000 femmes vont travailler pour le IIIème Reich.

La relève ayant été un échec, Sauckel menace alors de recourir à une ordonnance pour réquisitionner la main-d'œuvre, qui ne peut s'appliquer qu'en zone occupée. Laval négocie l'abandon de l'ordonnance allemande au profit d'une loi française concernant

les deux zones. Ainsi la loi française du 4 septembre 1942 introduit la conscription obligatoire pour tous les hommes de 18 à 50 ans et pour les femmes célibataires âgées de 21 à 35 ans. Cette loi de coercition est évidemment impopulaire et, au sein même du gouvernement, quatre ministres auraient manifesté leur opposition. La réquisition forcée d'ouvriers, gardés par des gendarmes jusqu'à leur embarquement en train, a suscité de nombreuses réactions hostiles : Grève aux ateliers SNCF d'Oullins dans la banlieue lyonnaise le 13 octobre 1942, qui va s'étendre jusqu'au 17 dans le Rhône, à Saint-Etienne, à Chambéry. Le gouvernement est forcé de reculer en zone sud, si bien qu'au 1er décembre 1942, seuls 2 500 ouvriers requis ont en tout et pour tout quitté la zone Sud. Après qu'Hitler eut ordonné, le 15 décembre 1942, le versement dans l'armée de 300 000 ouvriers allemands, Sauckel exige, le 1er janvier 1943, qu'en plus des 240 000 ouvriers déjà partis en Allemagne, un nouveau contingent de 250 000 hommes soit expédié d'ici la mi-mars.

REQUIS PAR LEUR PROPRE ETAT

Pour satisfaire cette deuxième « action Sauckel », le 16 février 1943 Pierre Laval, après avoir vainement négocié, instaure le Service obligatoire du travail SOT (très vite moqué et rebaptisé) qui mobilise pour deux ans les jeunes gens « afin de répartir équitablement entre tous les Français les charges résultant des besoins de l'économie française » et en fait de l'économie allemande. En effet, les travailleurs français sont les seuls d'Europe à avoir été requis par les lois de leur propre État et non par une ordonnance allemande.

Avec la mise en place du STO, alors que les précédentes réquisitions, sous le régime de la Relève, ne concernaient théoriquement que des ouvriers, le recrutement, de catégoriel, se fait désormais par classes d'âge entières. Les jeunes gens nés entre 1920 et 1922, c'est-à-dire ceux des classes « 1940 », « 1941 » et « 1942 » ont l'obligation de partir travailler en Allemagne (ou en France), s'agissant d'un substitut au service militaire. La jeunesse, dans son ensemble, devient la cible du STO. La classe « 1942 » est la plus touchée et les exemptions ou sursis initialement promis aux agriculteurs ou aux étudiants disparaissent dès juin. Des rafles sont organisées par la milice, la Wehrmart, le PPF (Parti Populaire Français) de Doriot met en place des Groupes d'Action pour la Justice Sociale chargés de traquer les réfractaires contre de l'argent et d'enlever la main-d'œuvre jusqu'en pleine rue. Ainsi, au total, 600 000 hommes partent entre juin 1942 et août 1943. Laval a même mis l'inspection du travail, la police, la gendarmerie au service des prélèvements forcés de main-d'œuvre et de la traque des réfractaires au STO. D'autant plus que les Allemands présentent de nouvelles demandes, avec 120 000 ouvriers en mai et 100 000 autres en juin 500 000 supplémentaires en Août.

LES REFRACTAIRES REJOIGNENT LES MAQUIS

Ces objectifs n'ont jamais été atteints car des réfractaires de plus en plus nombreux ont échappé aux réquisitions. Près de 200 000 réfractaires, dont environ un quart, gagnent les maquis en pleine formation. Ils représentent également une part significative mais difficilement quantifiable des quelques 25 000 évadés de France qui gagnent l'Espagne puis l'Afrique du Nord et s'engagent

dans la France Libre ou dans l'Armée de la Libération. Ainsi le STO accentue la rupture de l'opinion avec le régime de Vichy et constitue un apport considérable pour la Résistance mais il place aussi cette dernière devant une tâche inédite, d'une ampleur considérable : résoudre le manque d'argent, de vivres, d'armes, etc. pour des milliers de maquisards qui ont soudain afflué.

Enfin, faute de filière, de place dans le maquis ou de désir de se battre, de nombreux réfractaires se limitent toutefois à se cacher à domicile ou à se faire embaucher dans des fermes isolées où ils servent de main-d'œuvre à des paysans complices. Après l'automne 1943, ils sont aussi nombreux à rejoindre un vaste secteur industriel protégé mis en place par l'occupant et travaillant exclusivement pour son propre compte. Enfin, une part non négligeable des jeunes Français concernés par le STO réussissent à passer à travers les mailles du filet en le refusant, mais sans pour autant entrer dans la clandestinité ; ces derniers ont la chance d'être progressivement oubliés par l'administration de l'occupant.

Du coup, les allemands mettent fin à la mission Sauckel, et le 15 septembre 1943, le ministre de l'Armement du Reich Albert Speer conclut un accord avec le ministre du Gouvernement Laval, soustrayant de nombreuses entreprises travaillant pour l'Allemagne. Les hommes sont protégés mais l'économie française dans son ensemble est intégrée à celle de l'Allemagne.

650 000 TRAVAILLEURS REQUIS

Ainsi, trois types de main-d'œuvre française ont été envoyés en Allemagne : Des travailleurs obligatoires (les requis du STO), des travailleurs volontaires attirés par la rémunération ou « prélevés » dans les entreprises dans le cadre de la Relève ainsi que les prisonniers de guerre. De 600 000 à 650 000 travailleurs français furent acheminés dans le cadre du STO vers l'Allemagne entre juin 1942 et juillet 1944 auxquels s'ajoutait la partie des soldats prisonniers retenus de force dans le pays, dont le nombre initial s'élevait à 1 850 000 hommes. Entre 35 et 40 000 français requis du STO ne sont pas revenus, morts dans les bombardements, pendus, fusillés, décapités, morts de maladie sans soins, disparus, exécutés froidement par les SS sans jugement.

Certaines personnalités françaises ont été requises dans le cadre du STO. La plus connue est probablement le chanteur Georges Brassens, envoyé en Allemagne en 1943 pour travailler dans une usine BMW, mais qui profita d'une permission pour se cacher à Paris jusqu'à la fin de la guerre. L'acteur Michel Galabru fut envoyé en 1942 en Autriche avant d'être déporté vers la Yougoslavie. Il a été libéré par des partisans de Tito. Le dessinateur Jacques Martin, auteur de la célèbre bande dessinée Alix, a été lui réquisitionné pour travailler dans l'usine Messerschmitt, à Augsburg. L'humoriste Raymond Devos a été lui aussi forcé de travailler en Allemagne, où il distrairait ses camarades par la musique et le mime. Georges Marchais, secrétaire général du PCF (1970-1994), a fait objet d'une controverse concernant son passé à Messerschmitt.

Ils ont travaillé dans l'industrie, l'agriculture, mais aussi les transports, des grandes entreprises allemandes comme AEG, BMW, Siemens, Bosch, Daimler-Benz ou Volkswagen, toujours en activité aujourd'hui, des industries automobile, aéronautique, chimique ou encore métallurgique qui doivent fonctionner à plein régime pour fournir du matériel à l'armée allemande : chars, avions, canons, etc. Les requis ont aussi été mis à la disposition de la Reichsbahn pour travailler sur les chemins de fer allemands, indispensables à la logistique.



OUBLIES PENDANT 50 ANS

Les requis ont fait partie pendant 50 ans, des oubliés de la seconde guerre mondiale, concurrencés sur le plan mémoriel par d'autres victimes de guerre, qui avaient été plus héroïques ou plus victimes qu'eux, notamment les prisonniers de guerre, les déportés politiques et les victimes de la Shoah. Les travaux de recherche sur les requis du STO ne datent que des années 1990. Au moment de leur rapatriement en France, les requis ont tenu à être considérés comme des déportés du travail mais la concurrence mémorielle explique qu'ils se voient interdire l'utilisation de cette dénomination. Après une longue bataille parlementaire et judiciaire, les associations d'anciens « requis du travail obligatoire » obtiennent, par décret du 16 octobre 2008, la dénomination officielle de « victimes du travail forcé en Allemagne nazie » mais celle de « déportés du travail » leur est refusée le 28 mars 2011 par la Cour de Cassation, pour éviter la confusion avec la déportation vers les camps de concentration ou les camps de la mort, qui a touché les juifs et les résistants.

P.P.



DANS LES DÉPARTEMENTS

Yonne – Sens



Cérémonie du 11 mars 2023.

A Sens (89), sur les 25 porte-drapeaux présents lors de la commémoration en hommage aux victimes du terrorisme, il est à noter la présence de huit élèves (écoles, collèges et lycées), fruit de l'opération de dotation à tous les établissements de la ville d'un drapeau citoyen de la Mémoire à leur effigie. Cette opération a été initiée par le Président départemental ACPG-CATM-OPEX de l'Yonne, Patrice Mournetas et le conseiller municipal Nicolas Pichard, avec le concours financier de la mairie et d'une collecte auprès des associations Anciens Combattants.

Marne – Vertus



C'est une cérémonie à la fois solennelle et conviviale qui s'est déroulée à la salle des fêtes de Vertus, le samedi 11 février 2023. Président des anciens combattants des Blancs Coteaux, très investi dans le tissu associatif cantonal mais aussi membre du conseil départemental des anciens combattants et victimes de guerre et partageant des responsabilités dans plusieurs associations du monde combattant, André Doulet, 83 ans, a reçu La médaille de chevalier de l'ordre national du Mérite de son parrain, le colonel Jean-Pierre Prato, chevalier de la Légion d'honneur, chevalier de l'ordre national du Mérite et membre de la section Marne de l'Association nationale des membres de l'ordre national du Mérite (ANMONM). Entouré de toute sa famille et de ses camarades des associations du monde combattant, André Doulet avec la même humilité et le même engagement qui sont deux de ses plus belles qualités a été chaleureusement félicité. Il a choisi de rejoindre la section Marne de l'ANMONM et les compagnons présents lui ont signifié combien il était le bienvenu.

C'est d'abord Pascal Perrot, le maire de la commune qui a dit le mot d'accueil et le caractère exceptionnel de la remise à Vertus du deuxième ordre national à une figure locale dont l'engagement au service de la cité et du monde associatif est exemplaire.

Alain Lécuyer président des AC CATM OPEX Veuves, officier de l'ordre national du Mérite et lui aussi figure du monde combattant marnais a retracé le riche parcours d'André Doulet très attaché au terroir vertusien.

Manche

Monsieur Claude BLOTAS Président de l'association départementale depuis 10 ans passe le relais.

Lors de notre congrès statutaire du 21 mars, c'est avec beaucoup d'émotion que Monsieur Maurice ORVAIN et Monsieur Jacky FRANCOISE

retracent son parcours. Après avoir servi sous les drapeaux en Algérie en 1959, Monsieur Claude BLOTAS a, dès le début des années 70, œuvré à organiser, structurer et faire reconnaître nos actions et faire valoir nos droits. Claude a gravi tous les échelons pour devenir notre Président départemental depuis 10 ans. Son investissement et sa générosité s'est étendu bien au-delà. Il a pris des responsabilités nationales. La nation reconnaissante lui a décerné le titre d'officier de l'ordre National du Mérite.



Après la remise des cadeaux ô combien mérités, la salle debout ovationne Claude BLOTAS et lui propose de devenir Président d'Honneur. Très ému, Claude BLOTAS remercie l'assemblée, retrace ses débuts dans l'association, ses combats. Il remercie tous les membres et conjoints et tout particulièrement les présidents de zone. Pour conclure, il nous a dit : Nous pouvons dire que notre association est en ordre de marche matériellement, financièrement et intellectuellement. Je lui souhaite ainsi qu'à vous tous un bel avenir en toute camaraderie et tolérance.

Le nouveau bureau départemental est Présidé maintenant par Monsieur Jacky FRANCOISE.

Le secrétaire général : Yann Brun

Yonne – Sens



Samedi 11 mars 2023, s'est tenue à Sens (89) l'assemblée générale statutaire de la section cantonale ACPG-CATM-OPEX sénonaise. Sur la photo, de gauche à droite, MM Christian Cerveau, Trésorier, Patrice Mournetas, Président cantonal, Nicolas Pichard, conseiller municipal chargé des Anciens Combattants, du devoir de Mémoire et des actions civiques et Daniel Chaumont, Président délégué du secteur de Saint-Clément. La section cantonale compte 61 membres, dont 10 porte-drapeaux. Depuis quatre ans, il a été décidé de conserver les étendards des sections dissoutes afin de les porter lors des commémorations officielles. Il a même été acheté en début d'année 10 drapeaux tricolores simples pour les mettre à disposition des enfants juste avant les cérémonies. Depuis ces initiatives, le rang des porte-drapeaux a pratiquement doublé et de nombreux parents, professeurs et chefs d'établissements scolaires assistent maintenant aux manifestations patriotiques.

📍 Puy-de-Dôme - Clermont



Les adhérents OPEX des ACPG-CATM du Puy-de-Dôme s'organisent. Accompagnés par des responsables du bureau départemental, lors d'une rencontre animée par le président Merle, nos amis OPEX adhérents à notre association dans notre département, se sont réunis à Clermont, ils étaient heureux de se retrouver entre OPEX et d'échanger. Des dispositions seront prises pour être présents dans les structures adéquates telles que le conseil départemental des anciens combattants présidé par Monsieur le Préfet dont le renouvellement est prévu début 2024. Également à l'ONACVG. D'autre part, ils participeront à la journée des blessés le 22 juin organisée par les institutions militaires et le général Barbry DMD dans le département. Cette présence marquera notre solidarité. Une nouvelle réunion est prévue ainsi que la mise en place d'un bureau exemple pris suite à l'arrivée de la troisième génération du feu (les CATM), d'AFRIQUE DU NORD après la fin de la guerre. Cette volonté permettra d'agir et de se préoccuper des spécificités OPEX comme cela s'était réalisé avec les anciens de 39/45, CATM et les veuves. Agir tous ensemble pour le monde combattant, faire vivre la solidarité, la mémoire et se préoccuper des droits du combattant et de leurs familles.

SAMEDI 17 JUIN DE 14H30 A 17H30 L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DES ACPG -CATM -OPEX DU PUY-DE-DÔME SE TIENDRA SALLE VICTOR HUGO SITUÉE SOUS LE MAGASIN AUCHAN (CROIX DE NEYRAT) A CLERMONT. LES DELEGUES DE SECTIONS ET LEURS ADHÉRENTS SONT INVITÉS À Y PARTICIPER.

SOLIDARITÉ

Les présidents de nos sections ont reçu les informations concernant la tombola nationale.

Les carnets de billets sont à retirer à l'AD pour une participation à une grande action de solidarité au profit d'une association qui prend en charge et forme des jeunes à l'apprentissage.

VOUS TROUVEREZ LES INFORMATIONS DANS LA DERNIÈRE PAGE DU JOURNAL NATIONAL LE PG DU MOIS DE MARS.

📍 Loir-et-Cher – Dhuizon



Le Mardi 4 Avril 2023, s'est tenue à DHUIZON une réunion du Comité Directeur des ACPG CATM du Loir et Cher, présidée par Monsieur Claude NURET, accompagné de son bureau directeur.

Une dizaine de personnes étaient réunies.

Les sujets abordés étaient nombreux, entre-autres, la tombola organisée par notre Fédération Nationale au profit de la Fondation des Apprentis d'Auteuil, la présentation du livre de Monsieur Jean POITEVIN au profit de la recherche du cancer pour les enfants à Gustave Roussy, et la préparation de notre Assemblée Générale qui aura lieu le 30 Septembre 2023 à DROUE.

Cette réunion s'est déroulée, comme d'habitude, dans la bonne humeur.

📍 Région Auvergne – Rhône-Alpes



Soutien aux anciens combattants et aux associations patriotiques du territoire
Fière de ses anciens combattants et de ses associations patriotiques, la Région va débloquent 300 000€ chaque année pour les soutenir.

Ce budget annuel permettra de soutenir les actions portées par les anciens combattants et les associations patriotiques du territoire :

- achat de drapeaux et de plaques commémoratives,
- contribution à l'entretien des monuments et des stèles,
- organisation d'événements pour les anciens combattants et les associations patriotiques,
- soutien au personnel des unités militaires basées en Auvergne-Rhône-Alpes avec la fourniture de colis alimentaires pour les militaires régionaux envoyés en opération extérieure.

Le soutien aux anciens combattants et aux associations patriotiques est un choix de la Région depuis 2016, notamment pour marquer le respect et l'attention qu'elle porte aux anciens combattants, mais également pour encourager le devoir de mémoire partout sur le territoire, afin de ne pas oublier notre histoire et de rendre hommage à ceux qui sont tombés pour la France.

BULLETIN D'ABONNEMENT AU JOURNAL

Le PG CATM

Je désire m'abonner au journal national **"LE PG-CATM"** moyennant un règlement annuel ci-joint de **20 euros** ⁽¹⁾ par chèque à l'ordre du journal **"LE PG-CATM"**, 6, rue de l'Amiral Courbet, 75016 PARIS.

Etranger : tarif de l'abonnement : **22 euros**.

Nom Prénom

Adresse

Code postal Ville

BON ANNIVERSAIRE CATM

Pour ce numéro de mai 2023, pour ce 55^{ème} anniversaire de la fondation du mouvement CATM, notre journal a voulu rencontrer dans sa vie de Militant notre camarade Pierre Bellet le plus ancien de nos Membres d'Honneur et l'un des Fondateurs du mouvement.

Le PG-CATM.

Bonjour Pierre.

Pourriez-vous un instant nous parler de votre engagement dans le monde combattant ?

Pierre :

Déjà, dès le retour d'AFN, certains avaient conservé des amitiés avec des « camarades de régiment », tout heureux de constater enfin que la « quille » c'était du passé. Et parmi ceux de la commune, ceux de la « classe », contents de se retrouver dans d'autres conditions, pour échanger des souvenirs, qui servaient de prétexte à une rencontre autour d'un verre et bien souvent à table.

C'est ainsi que cette histoire a commencé parce que la camaraderie est un bien précieux qu'il faut savoir cultiver.

Je fus, à mon retour, embauché dans une grande entreprise le 2 décembre 1957 et tout de suite les copains m'ont reconnu et un mois plus tard nous étions déjà 7 à la cantine.

Ils seront 437 deux ans plus tard à se réunir périodiquement dans les trois usines que compte le groupe avec Billancourt, Flins et le Mans.

Ils forment ainsi, de fait une section d'entreprise (la seule connue et autorisée).

En 1961, cette section sera dissoute à la demande de la direction et je rejoindrai mon camarade de travail Président ACPG à la section de Sèvres et accueilli par Roger Hagnauer (voir Wikipédia : « les enfants de Sèvres »).

Ailleurs, du côté de Béthune, de Lyon, dans l'Ille-et-Vilaine, au pays basque et dans les Landes, bref, en tous lieux, des anciens militaires du contingent ayant servi dernièrement en AFN se regroupèrent, mais cette fois-ci dans les communes, ils se joignent aux cérémonies avec ceux des autres conflits.

Ceux qui vont devenir un peu plus tard les AFN sont partagés du fait que le climat n'est pas à leur goût, trop de divisions antagonistes, de brutalités physiques et verbales aussi, ils rejoignent l'association de leur père, ou membre de leur famille ou amis : les Anciens Prisonniers de guerre.

La boule de neige grossit, l'action est désormais au niveau de l'association et en mai 1968 une réunion des quelques-uns de la 3^{ème} génération du feu a lieu à Paris, rue Copernic, au siège de la FNPG devenue FNCPG.

NON ! ce n'est pas essentiellement pour parler du pays, mais pour fonder un mouvement qui devra s'organiser à tous les niveaux au sein de la Fédération. Un bureau leur est dédié avec une secrétaire (Madame Sédal), avec des responsables qui vont mettre en place cette organisation au travers d'une Commission Nationale provisoire.

Jean-Pierre Gentin en assure la présidence et Jacques Goujat le secrétariat et moi Pierre, je serai l'adjoint de Jacques.

Mais quelques semaines plus tard, le temps des vacances, Jean-Pierre Gentin présente sa démission pour des raisons personnelles et compréhensibles. Le tandem de secrétariat prend le relais et y restera pendant des années (un demi-siècle pour Jacques Goujat).

Des camarades se joindront à eux. Je les cite tous de mémoire, c'est encore possible, les limites de la mémoire sont implacables, en voici quelques-uns et je demande pardon par avance aux oubliés : Bouthémy, Delcambre, Allonet, Fort, Vazart, Girard, Thomas, Castaing, Chabot, Marès, Salabert et les autres.

Certes, on y rencontrera dès 1972 lors de la première Assemblée générale de Libourne Daniel Cougy et Pierre Dürr, etc.

Le PG-CATM :

Toutes ces prises de conscience ! qu'est-ce qui a pu motiver cet engagement associatif ?

Pierre :

La priorité de notre action était dirigée pour les droits et surtout la Carte du Combattant.

Le PG-CATM :

Et à propos d'une certaine date qui a maintenu la division entre les Associations AFN ?

Pierre :

Un point important dans cet anniversaire, et cette question n'a jamais été résolue, même par les Pouvoirs Publics dont c'était le Devoir.

« Ainsi, début 1973, la Fédération reçoit une invitation pour le ravivage de La Flamme sous l'Arc. Le soir même, Il confie cette invitation à la Commission Nationale CATM en précisant au Président Jacques Goujat que la décision de participer ou non sera la réponse de la Fédération. Celle-ci s'en empare, avec respect pour cette confiance.

Les gorges sont serrées car la réponse est lourde de conséquences.

Voici l'extrait de ce rapport de Limay, qui fut adopté à l'unanimité en présence du représentant de la Fédération et suivie par la plus vibrante « Marseillaise » que j'ai entendu ou dirigée.

« Les AFN de l'Association constatent qu'il n'y a pas de date officielle pour qu'ils puissent commémorer le souvenir des camarades « Morts pour la France » en Afrique du Nord.

Cette responsabilité appartient aux Pouvoirs Publics.

Dans l'impatiente attente de cette décision, ils commémoreront la mémoire de ces camarades, les 8 mai et 11 novembre de chaque année ».

Mais la question posée par le bureau fédéral n'a pas encore de réponse, aussi, d'une même voix unanime, La Commission Nationale CATM demande à Pierre BELLET de représenter la Fédération le 19 mars 1973, en ajoutant cette petite phrase : « uniquement pour l'hommage à nos Morts, et rien d'autre ».



Sur cette photo vous rencontrerez ceux qui vous ont guidés, qui ont donné tout d'eux-mêmes pour obtenir ce que vous souhaitiez : la justice. Beaucoup ne survivent que dans notre mémoire.

Sur cette photo prise lors d'une escapade dans la Manche, que m'a remise Marie-Claude, vous retrouverez, de gauche à droite, j'en suis sûr pour les plus anciens, les visages de Michel HEOIS, de Jacques GOUJAT, Pierre DARRAS, Michel DELAHAYE, Daniel COUGY, Lucien MARES, Yves ALLANET, Pierre BELLET Lucien THOREL

La suite n'a pas fait l'objet d'un article mais seulement d'un petit rapport oral à Georges LEPELTIER Président de la Fédération : « le Secrétaire général de l'Association m'a chassé lorsque je me suis présenté à lui à l'Arc de Triomphe, mais j'ai participé depuis la foule. Je regrette ... »

Le PG-CATM :

L'intégration : Comment s'est faite l'unité de la fédération lorsque l'on constate aujourd'hui l'écart creusé entre les générations ?

Pierre :

Ce serait un article incomplet mais il en est un qui doit marquer plus encore notre rencontre : celle de la fusion qui a marqué une totale intégration à tous les niveaux de la structure du mouvement PG-CATM.

Vous noterez, comme l'a fait remarquer le Président fédéral, le sigle n'est pas « PG et CATM » mais bien « PG-CATM » avec un tiret qui marque bien l'union et la fusion totale entre les générations.

1975 fut une excellente année pour tous les adhérents, Les commissions départementales qui existaient encore ont réagi avec Honneur. Le Congrès de Toulon fut aussi marqué par le trentième anniversaire de la Fédération avec la présence de toutes les délégations internationales rassemblant des anciens Prisonniers de guerre et pour beaucoup d'entre elles membres de la CIAPG (Confédération Internationales des Anciens Prisonniers de Guerre).

Le Sénégal si cher aux cœurs de nos PG. Léopold Cedar Senghor, Président de la République et ancien Prisonnier de guerre membre de notre fédération était représenté par le Général Fall. La CIAPG avec les deux grandes délégations allemandes (notamment le VDH), nos amis de la Fédération belge, les italiens avec l'ANAEI et la cohorte des représentants russes conduite par un grand Général couvert de gloire si l'on en croit le fait que sa veste était invisible.

Il y avait également toutes les délégations africaines d'Anciens Prisonniers de guerre dont le pays avait accédé à l'indépendance.

Parmi les personnalités appartenant pour l'histoire à notre fédération plusieurs camarades nous avaient rejoints comme Philippe Dechartre, ancien Ministre du Général DE GAULLE entourés de tous les membres d'honneur de la FNCPG-CATM et en particulier François Mitterrand, qui en fut l'un des Secrétaires généraux adjoints, il y a fort bien longtemps.

Mais ceci est une page d'histoire, l'histoire vécue quelles que soient nos opinions individuelles ou collectives.

Le PG-CATM :

Vous annoncez très souvent le volume d'actions sociales menées par la Fédération ?

Pierre :

Ce côté social de la vie est né dans les camps de captivité, tout se partageait même les options philosophiques entre nationaux. Il n'y avait pas que le désir d'évasion, que la lettre de l'épouse ou de la fiancée, il y avait le partage.

Mais la captivité et la libération qui a valu à notre Fédération de rassembler 1.200.000 adhérents et de réaliser ce que « les petits ruisseaux deviendraient des grandes rivières » et avec un don d'un franc par chacun des adhérents, en timbres de solidarité, de très grandes choses étaient possibles. Ce fut la réalisation de l'empire social de la Fédération et de ses Associations départementales.

Notre action est en marche pour aider une association créée par le Père Brottier après la première guerre mondiale en faveur des enfants des soldats « Morts pour la France » pour leur offrir un métier manuel, cette action est toujours bien vivante et je citerai pour l'exemple un des établissements que je connais bien puisque les stagiaires pratiquent avec nous le « Devoir de Mémoire » l'établissement Saint Philippe de Meudon.

C'est également la longue marche des veuves de nos camarades, action revendicative initiée par Robert Paumier, (ACPG) pour qu'elles obtiennent des droits et en dernier lieu la demi-part fiscale dont tous et toutes se réjouissent mais dont l'initiateur est oublié.

Le PG-CATM :

Vous semblez avoir des craintes pour l'avenir de ce grand mouvement né de la captivité ?

Vous nous représentez à l'ONaCVG ce qui, pour un inlassable travailleur comme vous apparaît comme une récompense, vous êtes membre du Conseil d'Administration dans la nouvelle fondation du Bleu de France QUE VOUS servez depuis 1946, et encore très actif dans deux associations mémorielles de dimension nationale et Amies.

Qu'est-ce qui vous attire encore dans ce mouvement pour lequel 66 ans de votre vie a été de servir le monde combattant ?

Pierre :

Je dirais que le monde combattant est constitué par des hommes et des femmes qui ont fait leur Devoir, avec des souffrances qui les marquent encore. Mais qui les comprend ? même ceux qui sont capables ou disposent de moyens pour mettre un peu de douceur sur leurs plaies morales.....

J'ai connu cela à 7 ans puis à 19 ans et cela ne me permet pas d'espérer dans les Nations et dans l'espèce humaine. Ce sont eux, ces enfants, qui portent la raison de mon engagement. Je suis le fils d'un homme qui a été meurtri dans sa chair à l'âge de 11 ans, grand Invalide et résistant.

Le PG-CATM :

Comment voyez-vous l'avenir de la Fédération ?

Pierre :

Je n'ai pas de boule de cristal et les outils dont je dispose ne peuvent en aucun cas prédire avec sérieux ce dont demain sera fait.

La 4^{ème} et même la cinquième génération du feu est désormais présente dans tout ce qui concerne les grandes associations. Les OPEX sont devenus des adhérents du monde combattant et apportent leur contribution à la gestion des Associations.

C'est le cas pour notre Fédération.

Nous pouvons dire à nos cadets, franchement, que nous aussi, nous sommes passés par là. L'aurions-nous oublié ?

« Patience et longueur de temps », camarades OPEX, travaillez, militez, on ne devient pas Maître si l'on n'a pas été Apprenti.

Et puis, Après nous, il restera nos veuves, nos sympathisants.

En attendant, bienvenue chez vous, chez nous.....

Le PG-CATM :

N'avez-vous pas oublié quelqu'un ?

Pierre :

NON, car il est des adhérents qui méritent également d'être cités dans cette rencontre que m'offre le PG-CATM.

Ce sont les sympathisants et

Ces adhérents qui nous ont rejoints méritent d'être cités à cet instant. Plusieurs ne connaissent des Anciens Combattants qu'au travers des cérémonies devant les monuments aux Morts, d'autres ont eu ou ont encore un membre de leur famille Ancien Combattant, enfin des descendants directs d'Anciens Combattants, (pères ou grands-pères). Ils recherchent par la pensée celui qu'ils ont connu ou qui est resté inconnu. Je pense à vous

Madame, vous qui voulez retrouver votre père dans l'esprit du monde Combattant. C'est également le cas d'Annick qui bien que née après la fin de la guerre, n'a jamais connu son papa. Toutes deux et d'autres certainement sont des militantes de premiers rangs.

Ma pensée vous accompagne et celles aussi des veuves d'ACPG, de TOE et de CATM et en particulier celles qui se sont engagées avec notre Vice-Présidente Pierrette pour poursuivre inlassablement le chemin ouvert par Robert Paumier.

Je voudrais enfin pour terminer saluer tous nos Porte-Drapeaux des sections, des Associations départementales et celui qui, chaque soir est présent sous l'Arc de Triomphe en compagnie de son suppléant Michel pour porter par tous les temps (et c'est parfois violent) le drapeau de notre fédération ! Merci Eugène Locatelli !

Mais Je ne puis oublier le soutien de toute notre vie.

En cet instant, avant de nous quitter, je voudrais évoquer celles qui nous ont permis de mener cette vie de combat et d'amitié. Mieux que leur époux, toujours sur la brèche, elles ont su permettre la réalisation de grandes choses. Sans elles, la réussite n'aurait pas été au rendez-vous.

Je ne puis de mémoire les citer toutes, me rappeler leur prénom, mais au fond de notre cœur d'époux nous, tous ensemble aujourd'hui encore, réunis par notre journal, nous avons et apprécions leur collaboration, mais aussi la possibilité de forger notre idéal dans une réelle complicité.

Merci à vous toutes, Mesdames et chères Amies pour ce long voyage effectué ensemble et bien souvent pour les absences que vos chers époux vous ont imposées.

Merci à toi Annick, merci à vous Marie-Claude Membre d'Honneur de notre grande Fédération ; J'adresse le TRES GRAND MERCI de tous mes camarades et Amies, beaucoup ne sont plus mais dans le cœur des FONDATEURS l'amitié ne s'efface jamais.

Le PG-CATM :

Vous courez après votre 88^{ème} anniversaire. Que souhaitez-vous pour vous ?

Pierre :

Je ne réclame rien, ni Honneur, ni récompense particulière, je me suis engagé c'est l'essentiel : adolescent auprès des ACPG de ma commune en portant fièrement leur drapeau et celui des Victimes civiles dont mon père était le Président national. Je ne souhaite que deux choses ! garder votre grande amitié mais aussi l'Amour de mon épouse, mais cela est déjà acquis.

MERCI

FRANÇOIS MEYER, LE GÉNÉRAL QUI A AIDÉ DES HARKIS À FUIR L'ALGÉRIE

« En réalité, je n'ai fait que respecter la parole que j'avais donnée à mes hommes. C'était une question d'honneur et de responsabilité morale. Car je crois avoir connu une guerre dont la réalité échappe encore à de nombreux Français, une guerre civile d'une violence extrême entre Algériens au moment de la décolonisation » déclarait le Général Meyer dans le Figaro en précisant que « je n'ai jamais promis à mes soldats que la France resterait en Algérie. J'ai simplement assuré à mes harkis que je resterai avec eux jusqu'au dénouement. Comme l'a peut-être dit Christophe Colomb : « Il est de tradition, chez les amiraux de Castille, de choisir la mort plutôt que d'abandonner un seul de ses hommes ».

Ainsi, cet officier avait pris fait et cause pour la défense des harkis, ces musulmans ayant servi l'armée française pendant la guerre d'Algérie. Il était présenté, dans l'opinion publique, notamment par les médias, comme un officier ayant « désobéi » aux directives émises au printemps 1962, interdisant le transfert de cette catégorie de combattants. Cette assertion est cependant à relativiser dans la mesure où l'armée française a délibérément convoyé de l'Algérie vers la France, 28 000 harkis entre 1962 et 1963.

EXFILTRER 350 PERSONNES

Ayant fait l'Ecole spéciale militaire de Saint Cyr, et ayant choisi l'armée blindée et la cavalerie (ABC), il a participé à la guerre d'Algérie comme lieutenant du 23e régiment de Spahis en Oranie entre 1958 et 1962. Il a servi au premier escadron qui opérait en Zone Sud-Oranais (ZSO) jusqu'à la fin de l'année 1960. Jeune chef de peloton à cheval, il s'est signalé particulièrement par son courage et son allant, notamment en mars 1959 dans la région de Doui Thabet (à environ 150 km au sud d'Oran). Début Janvier 1960, il est détaché à l'encadrement du commando de chasse 133, mieux connu sous le nom de « Commando Griffon », une unité qui agissait, elle aussi, dans le Sud-Oranais. Il y a servi d'abord comme chef de commando de chasse, puis comme lieutenant en premier.

À la fin de cette guerre (1954-1962), François Meyer avait décidé « d'exfiltrer par ses propres moyens ses hommes et leurs familles vers la métropole, en contradiction flagrante avec les directives officielles ». Alors que des milliers de harkis étaient pourchassés et tués en Algérie, il avait fait embarquer 350 personnes vers la France, principalement des soldats qui ont combattu sous ses ordres au sein du commando Griffon. Alors

que son action n'apparaît pas en conformité avec le plan de transfert officiel et les directives émises au printemps 1962, il a bénéficié de cette période de troubles et de violences qui a succédé à la signature de ces accords. Elle a eu pour conséquence une large mansuétude face au non-respect des directives par les militaires, ce qui permit à ces derniers de rapatrier des dizaines de milliers de harkis (mais aussi de supplétifs algériens), 28 000 Algériens selon les spécialistes.

Félicité TARDIVEMENT

Mais ce n'est pas tout, car après avoir sauvé ses hommes et leurs familles qui se sont retrouvés dans les camps du Larzac et de Sissonne, il a consacré son énergie à chercher des villages français pour les accueillir. Il en a trouvé sept en Lozère, où les harkis se sont installés et sont devenus

agriculteurs ou forestiers entre 1963 et 1967. Pendant des années, il y a passé toutes ses permissions et déployé des efforts inlassables pour aider à leur intégration. Il s'est aussi employé à entretenir la mémoire de ses anciens compagnons d'armes, dans la presse et dans des colloques, publiant un livre à leur sujet en 2005.

Tout en poursuivant une carrière militaire classique d'un officier de cavalerie en métropole et en Allemagne qui lui a valu, pour son dévouement, pour la défense et sa grande réussite dans les différentes responsabilités exercées tout au long de sa carrière, d'être nommé général de brigade dans la 2e section des officiers généraux le 23 octobre 1990. Ce n'est qu'en Octobre 1997 que, pour son action, François Meyer est salué par une lettre

de félicitations signée par le général Mercier, chef d'état-major de l'armée de Terre : « Après une brillante carrière dans l'Arme blindée cavalerie, s'est consacré au monde associatif militaire, en s'investissant tout particulièrement dans l'aide aux anciens harkis et dans les relations avec la société civile ». En septembre 2021, Emmanuel Macron lui a remis la grand-croix de la Légion d'honneur à l'occasion d'une réception à l'Elysée consacrée aux Harkis, et a demandé « pardon » aux harkis au nom de la France pour leur tragédie.

Paul Philippart



Général François Meyer © Photo Farid Moussaoui

ASSEMBLÉE NATIONALE

Questions Réponses

Question de M. Jean-Marie Fiévet (Renaissance – Deux-Sèvres) concernant les tirailleurs sénégalais et le film sorti au cinéma en janvier.

Texte de la réponse publié au Journal officiel du 11/01/2023 (Page 113).

Madame Patricia Mirallès, secrétaire d'Etat : Les tirailleurs sénégalais sont des combattants issus des anciennes colonies d'Afrique subsaharienne, qui se sont engagés au sein de l'armée française pendant la première guerre mondiale. Près de 200 000 d'entre eux se sont engagés pour défendre notre drapeau ; leur contribution pendant la seconde guerre mondiale a d'ailleurs valu à deux d'entre eux de reposer dans la crypte du Mont-Valérien. Ils se sont battus vaillamment, avec honneur et fierté, pour notre pays, et font donc l'objet d'une attention constante de mon secrétariat d'Etat, sous l'autorité de Sébastien Lecornu, ministre des armées.

Si les marques de reconnaissance ne manquent pas, il s'agit d'un travail continu auquel je me suis attachée depuis mon entrée au Gouvernement. J'ai ainsi travaillé avec l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre (ONACVG) pour dénombrer précisément les tirailleurs sénégalais. Aujourd'hui, une trentaine d'entre eux, octogénaires et nonagénaires, vivent dans des foyers de travailleurs, essentiellement à Bondy. Avec Jean-Christophe Combe, ministre des solidarités, le l'autonomie et des personnes handicapées, et Marc Fesneau, ministre de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire, nous avons donc levé, à titre exceptionnel, l'obligation de résider en France à laquelle était conditionnée la perception du minimum vieillesse, afin qu'ils puissent finir leurs jours dans leur pays. C'était une question d'humanité. Après notre rencontre à Bondy, ils m'ont accompagnée, en décembre, pour raviver la flamme sous l'Arc de Triomphe : c'était un grand moment.

Le film avec Omar Sy doit rappeler aux Français une page de notre histoire. Mon secrétariat d'Etat a pour mission la reconnaissance, la réparation et la mémoire : je m'assure donc que la nation considère ces grands anciens combattants avec respect et attention. Vous pouvez compter sur ma détermination à continuer d'accompagner ces grands combattants qu'ont été les tirailleurs sénégalais.

Question de M. Lionel Royer-Perreaut (Renaissance – Bouches-du-Rhône) concernant le TRN pour les personnels ayant participé aux essais nucléaires.

Texte de la réponse publié au Journal officiel du 14/02/2023 (Page 1403).

Le titre de reconnaissance de la Nation (TRN) a été créé par la loi n° 67-1114 du 21 décembre 1967 pour les militaires ayant pris part pendant 90 jours aux opérations en Afrique du Nord, à une époque où ces opérations n'ouvraient pas droit à la carte du combattant. Les conditions d'attribution de ce titre sont codifiées aux articles D. 331-1 à R.331-5 du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre (CPMIVG). L'article D.331-1 du CPMIVG précise en particulier que le TRN est délivré aux militaires des forces armées françaises et aux personnes civiles ayant servi pendant au moins 90 jours dans une formation ayant participé aux opérations et missions mentionnées aux articles R. 311-1 à R. 311-20 du même code ou ayant séjourné en Indochine entre

le 12 août 1954 et le 1^{er} octobre 1957, ou en Algérie entre le 2 juillet 1962 et le 1^{er} juillet 1964. Au regard de ces dispositions juridiques, seules les personnes ayant participé, pendant au moins 90 jours, aux essais nucléaires en Algérie à Reggane, de 1960 à 1961, ou à In Ecker, de 1961 au 1^{er} juillet 1964, peuvent prétendre à l'obtention du TRN. Les militaires présents en Algérie, à compter du 2 juillet 1964 et jusqu'en 1967, n'ont pas pris part à un conflit mais ont été déployés dans le cadre de l'application des accords d'Evian, qui prévoyaient la conservation par la France d'un certain nombre d'installations militaires pendant une durée limitée. Les personnels concernés, parmi lesquels ceux ayant servi sur les sites des essais nucléaires après le 1^{er} juillet 1964, n'ont pas vocation au TRN qui repose sur la notion d'opérations ou de conflits. De la même façon, les personnes ayant pris part aux campagnes d'expérimentations nucléaires au Centre d'expérimentation du Pacifique, en Polynésie française, n'ont à aucun moment participé, sur ce territoire, à une opération ou à un conflit les exposant à un risque d'ordre militaire. Le TRN ne peut en conséquence leur être délivré. Ceci ne remet nullement en cause les mérites des vétérans ayant participé aux essais nucléaires mais résulte de la stricte application des textes auxquels il ne peut être dérogé. Toutefois, les personnels civils et militaires ayant participé aux essais nucléaires sont susceptibles d'être récompensés par l'attribution de décorations, notamment la médaille commémorative des opérations de sécurité et de maintien de l'ordre en Afrique du Nord pour ceux qui ont œuvré en Algérie, mais également la médaille de la défense nationale, créée par décret n° 82-358 du 21 avril 1982, décernée avec l'agrafe « Mururoa Hao » pour ceux ayant servi à compter de 1981 sur ce site. Enfin, le décret n° 2021-87 du 29 janvier 2021 modifiant le décret n° 2014-389 du 29 mars 2014 relatif à la médaille de la défense nationale prévoit que peuvent être décorés de la médaille de la défense nationale avec l'agrafe « Essais nucléaires », à titre exceptionnel, les personnels militaires ou civils qui justifient, par tout moyen, avoir participé aux missions liées au développement de la force dissuasive nucléaire, dans les zones et durant les périodes définies à l'article 2 de la loi du 5 janvier 2010 relative à la reconnaissance et à l'indemnisation des victimes des essais nucléaires français.

Question de M. Aurélien Lopez-Liguori (Rassemblement National – Hérault) concernant la reconnaissance de la qualité de combattant à titre exceptionnel.

Texte de la réponse publié au Journal officiel du 14/03/2023 (Page 2395).

Dans le cadre des engagements de son contrat d'objectifs et de performance 2020-2025, l'Office national des combattants et des victimes de guerre (ONACVG) a signé des conventions avec les états-majors des armées, de la gendarmerie nationale, du service du commissariat des armées et de la direction générale de la sécurité extérieure (DGSE). Ces conventions ont notamment été établies pour améliorer la prise en compte des demandes de cartes et titres pour les militaires revenant d'opérations extérieures (OPEX). Une procédure spécifique a été mise en place avec la DGSE afin que les services particuliers de ses membres puissent être pris en compte dès lors que leurs missions les ont amenés à évoluer sur des théâtres d'opérations extérieures. Cette procédure a déjà permis la délivrance de nombreuses cartes du combattant pour les

militaires totalisant 120 jours de présence en OPEX et de titres de reconnaissance de la Nation (TRN). Les titulaires de ces distinctions ont droit, comme les autres détenteurs de la carte du combattant ou du TRN, au port de la croix du combattant, de la médaille de reconnaissance de la Nation, à la retraite du combattant ainsi qu'au privilège du drapeau tricolore sur le cercueil. Enfin, la carte du combattant, tout comme le TRN, confèrent à leur bénéficiaire la qualité de ressortissant de l'ONACVG, auprès duquel ils peuvent demander un soutien, y compris financier, en cas de difficultés.

Question de M. Benoît Bordat (Renaissance – Côte d'Or) concernant la commémoration de la guerre d'Algérie

Texte de la réponse publié au Journal officiel du 04/04/2023 (Page 3090).

Les trois journées nationales d'hommage, à savoir le 19 mars, journée nationale du souvenir et de recueillement à la mémoire des victimes civiles et militaires de la guerre d'Algérie et des combats en Tunisie et au Maroc, le 25 septembre, journée d'hommage aux harkis et autres membres des formations supplétives, et le 5 décembre, journée nationale d'hommage aux « Morts pour la France » pendant la guerre d'Algérie et les combats de la Tunisie et du Maroc, représentent trois réalités spécifiques de la guerre d'Algérie. Elles participent à une meilleure connaissance de l'histoire de ce conflit. Aujourd'hui, en cohérence avec les orientations fixées par le Président de la République, il s'agit d'abord de reconnaître toutes les mémoires en regardant l'Histoire en face. S'il peut y avoir une logique à rassembler les cérémonies, cela ne peut avoir de sens et l'effet que dans le cadre d'un apaisement de mémoires encore vives. Ces trois dates constituent un enjeu de réconciliation des mémoires pour les reconnaître toutes et n'en occulter aucune. Dès lors, le Gouvernement n'entend pas modifier le calendrier en vigueur.

SENAT

Questions Réponses

Question de Mme Sabine Drexler, sénatrice du Haut-Rhin, à Mme la secrétaire d'Etat auprès du ministre des armées, chargée des anciens combattants et de la mémoire concernant la situation des orphelins de guerre non reconnus par les décrets de 2000 et 2004.

Texte de la réponse publié au Journal officiel du 23 /03/2023 (Page 2008).

Concernant l'élargissement en faveur des enfants de « Malgré-nous », des dispositions du décret n° 2004-751 du 27 juillet 2004 instituant une aide financière en reconnaissance des souffrances endurées par les orphelins dont les parents ont été victimes d'actes de barbarie durant la Seconde Guerre mondiale, il convient de rappeler que l'indemnisation mise en place par ce décret est plus particulièrement destinée aux victimes de la barbarie nazie. Cette dernière renvoie à une douleur tout à fait spécifique, celle d'avoir notamment perdu un père ou une mère, ou parfois les deux, dans un camp d'extermination. C'est en effet le caractère hors normes d'extrême barbarie propre à ces dispositions spécifiques à la Seconde Guerre mondiale, le traumatisme dépassant le strict cadre d'un conflit entre Etats, ainsi que la complicité du régime de Vichy, comme l'a rappelé le Président de la République, qui est à l'origine de ce dispositif réservé aux enfants dont les parents, résistants, sont décédés en déportation ou ont été exécutés dans les circonstances définies aux articles L.342-3 et L.343-5 du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre (CPMIVG). Ce dispositif qui traduit une certaine responsabilité de l'Etat français doit rester fidèle à sa justification essentielle qui est de consacrer solennellement le souvenir des victimes de la barbarie nazie, à travers leurs enfants mineurs au moment des faits.

Néanmoins, la France a reconnu la situation des « Malgré-nous ». Ceux d'entre eux qui ont perdu la vie ont été reconnus comme morts pour la France dès la fin de la guerre. Leurs orphelins ont pu prétendre à un droit à réparation conformément aux dispositions de l'article L.123-16 du CPMIVG. En outre, tous les orphelins de guerre et pupilles de la Nation, quel que soit leur âge, sont ressortissants de l'Office national des combattants et des victimes de guerre (ONACVG) et peuvent bénéficier, à ce titre, de l'assistance de cet établissement public, dispensée notamment sous la forme d'aides ou de secours en cas de maladie, absence de ressources ou difficultés momentanées. Enfin, la loi de finances pour 2023 prévoit que le Gouvernement remette un rapport, dans les six mois suivant la promulgation de la loi de finances initiale, sur les conditions dans lesquelles l'Etat, au travers de son opérateur, l'ONACVG, assure le dénombrement et le soutien des pupilles de la Nation et orphelins de guerre. En outre, l'amendement n° 11-565 adopté par le Sénat le 25 novembre 2022, prévoit que, compte tenu de la situation particulière des orphelins des Alsaciens et des Mosellans engagés de force par le régime de l'Allemagne nazie pendant la Seconde guerre mondiale, un chapitre de ce rapport leur soit consacré. Une réflexion sur les suites à donner à ce rapport pourra alors s'engager.

Question de M. Michel Dagbert, sénatrice du Finistère,

Question de M. Bruno Belin, sénateur du Pas-de-Calais,

Question de M. Yves Détraigne, sénateur de la Marne,

Question de Mme Christine Bonfanti-Dossat, sénatrice de Lot-et-Garonne,

à Mme la secrétaire d'Etat auprès du ministre des armées, chargée des anciens combattants et de la mémoire concernant la demi-part fiscale attribuée aux veuves et veufs d'anciens combattants.

Texte de la réponse publié au Journal officiel du 02 /03/2023 (Page 1531).

L'Assemblée nationale a adopté, lors de l'examen de la première partie du projet de loi de finances pour 2023, un amendement du rapporteur général du budget, qui a étendu le bénéfice de la demi-part fiscale aux conjoints survivants des anciens combattants décédés entre 60 et 65 ans. Le Gouvernement a repris ensuite cet amendement dans le texte sur lequel il a engagé sa responsabilité, en vertu de la procédure de l'article 49 alinéa 3 de la Constitution. Particulièrement sensible à cette question, la secrétaire d'Etat chargée des anciens combattants et de la mémoire et le ministre des armées ont depuis œuvré avec le ministre délégué aux comptes publics, à une extension, sans limite d'âge, du dispositif. Au vu des éléments qui leur ont été présentés, le Président de la République et la Première ministre ont décidé d'arbitrer en faveur de cette mesure. Le Gouvernement a donc déposé un amendement gouvernemental au projet de loi de finances devenu ensuite loi de finances initiale pour 2023, qui a été adopté en séance publique par le Sénat le 18 novembre 2022. Concrètement, cet amendement permet d'étendre le bénéfice de la demi-part supplémentaire accordée à toutes les veuves et veufs de 74 ans et plus quel que soit l'âge du décès du conjoint dès 2023. Ce dispositif est entré en vigueur à compter du 1er janvier 2023. Par ailleurs, conscient des difficultés que peuvent rencontrer un certain nombre de veuves d'anciens combattants, le ministère des armées a souhaité que soit accrue l'aide aux veuves des grands invalides de guerre sous la forme d'une majoration de pension et en étendant cette mesure à un plus grand nombre d'ayants droit. C'est aussi pourquoi le budget d'action sociale de l'Office national des combattants et des victimes de guerre, qui vient en aide aux veuves rencontrant des difficultés financières, a été fixé à vingt-cinq millions d'euros.



FEDERATION NATIONALE DES COMBATTANTS PRISONNIERS DE GUERRE
ET COMBATTANTS D'ALGERIE, TUNISIE, MAROC
6, rue de l'Amiral Courbet – 75016 PARIS

MOTION DES VEUVES 2023

25 000 veuves de Combattants de tous conflits constituent la deuxième composante de la Fédération Nationale des Combattants Prisonniers de Guerre et Combattants d'Algérie, Tunisie, Maroc.

Qui sont-elles ?

** Les veuves de titulaires de la carte du combattant ou du titre de reconnaissance de la Nation sont toutes des ressortissantes à part entière de l'Office National des Combattants et Victimes de Guerre (ONaCVG), qualité qui leur a été reconnue par un décret de janvier 1991.*

** A ce titre, elles sont détentrices d'une carte de ressortissante qui leur permet d'être reconnues comme telle sur tout le territoire national.*

** Des représentantes siègent aux Conseils d'administration des Services départementaux de l'ONaCVG, en particulier dans les commissions de solidarité et de mémoire.*

** Elles sont de plus en plus nombreuses à tenir des postes à responsabilité dans les associations du monde combattant.*

** Elles participent activement aux cérémonies commémoratives et à la transmission de la mémoire.*

- Les conjointes survivantes de combattants apprécient l'aide administrative et financière octroyée par l'ONaCVG à l'égard de ses ressortissant(e)s en difficulté morale et/ou matérielle, quelle que soit la catégorie à laquelle ils/elles appartiennent.

- Elles insistent pour que les moyens humains et financiers des services départementaux de l'ONaCVG soient maintenus ou renforcés à un niveau qui garantisse un suivi constant et une qualité de vie décente aux conjointes survivantes de combattants.

- Sur le plan de la fiscalité, la mesure qui, depuis le 1er janvier 2023, élargit l'attribution de la demi-part supplémentaire aux veuves des titulaires de la carte de combattant - dès lors qu'elles auront atteint 74 ans - **quel qu'ait été l'âge de leur conjoint à son décès** a été accueillie avec une grande satisfaction. C'est une étape importante pour les 15% de veuves concernées, pourcentage établi à partir d'une enquête préalablement menée par la FNCPG-CATM en 2021 et adressée à tous les Parlementaires.

- Cette même enquête a révélé que des combattants en possession de leur Titre de Reconnaissance de la Nation sont décédés jeunes, sans avoir eu le temps d'obtenir leur carte du combattant, la demande étant parfois en cours voire leur notification de décision d'attribution reçue. Les conjointes de ces combattants uniquement titulaires du TRN sont des ressortissantes à part entière de l'ONaCVG mais ne peuvent pas bénéficier de la demi-part fiscale supplémentaire pour le calcul de leurs impôts. Elles représentent 2% des veuves.

- En conséquence, l'ensemble des veuves de la FNCPG-CATM demande un ajout au **f du 1 de l'article 195 du code général des impôts** pour que soit réparée cette injustice et que les conjointes survivantes de titulaires du TRN bénéficient également de la demi-part fiscale supplémentaire.

N.B. – Si cette motion fait référence aux conjointes survivantes de combattants, il faut comprendre qu'elle concerne, de manière égale, les conjoints survivants de combattantes.



LES MOTS CROISÉS

de François Creseveur

PROBLÈME 253

HORIZONTALEMENT

- 1 - A Rome il était d'usage d'entrer par cette porte après avoir culbuté l'ennemi
- 2 - Emporter avec violence - Dénégation
- 3 - On peut s'en servir dans ce sens mais c'est moins pratique - Patrie de Xénon et de Parménide - Beaucoup plus facile dans ce sens
- 4 - Sorte de massue - Groupe d'insectes hyménoptères
- 5 - Gogos fruités
- 6 - Du grec emphuton (planté dans) - C'est pareil toujours plus facile d'utilisation dans le bon sens - L'invité du mois
- 7 - Très usité chez Michelin - Négation - Chef-lieu d'arrondissement
- 8 - Activité que nos aïeux pratiquaient sans le savoir
- 9 - Ordre militaire - Grandes ouvertures
- 10 - Elle fut une muse mais à remettre dans le droit chemin - Envolée

VERTICALEMENT

- A - Un peu plus qu'humecter - Note de musique
- B - Obéissantes à la restriction
- C - Conifère toujours vert - Meuble de tout repos - Fondement
- D - Encouragement - Acteur français
- E - Enchevêtrée - N'importe comment cela fait de l'oseille
- F - Les canards en font partie - Font partie de la rose
- G - Défini la qualité - Soumis à la surveillance des six
- H - Deux cinquième d'une année - Unité de poids, de mesure chez les romains (anciens) - Une demoiselle anglaise
- I - Julien Viaud - Chimiste d'origine taiwanaise, prix Nobel
- J - Cela aurait pris moins de temps à le reconduire qu'à reculons - Sert à exhorter

	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J
1										
2										
3										
4										
5										
6										
7										
8										
9										
10										

SOLUTION DU PROBLÈME 252

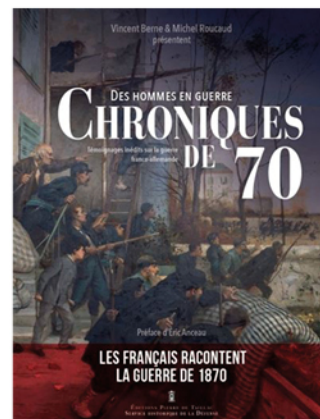
HORIZONTALEMENT

- 1) AMODIATEUR
- 2) MURISSANTE
- 3) ORFF - ELEIS
- 4) DIFFERE - LA
- 5) IS - OR - EEE
- 6) ASTREE
- 7) TA - MAUDITE
- 8) ENEE - DUO
- 9) UTE - RE - LUX
- 10) RECENSEES

VERTICALEMENT

- A) AMODIATEUR
- B) MURISSANTE
- C) ORFF - EEC
- D) DIFFORME
- E) IS - EREA - RN
- F) ASER - EUDES
- G) TALEE - DU
- H) ENE - ESIOLE
- I) UTILE - US
- J) RESA - CEUX

NOTE de LECTURE



CHRONIQUES DE 70

VINCENT BERNE ET MICHEL ROUCAUD

« Nous étions en train de copier ordres sur instructions, quand on est venu nous dire que les Prussiens se présentaient en force dans le sud de Paris, qu'ils attaquaient vivement nos troupes et que l'on voyait le combat du haut du ministère. Ordres, instructions de rester en place, et nous voilà tous, amiral en tête, escaladant les escaliers pour monter sur les toits. Nous avons effectivement aperçu dans le lointain, du côté de Châtillon, quelques légers flocons de fumée blanche s'élevant dans le ciel. La fusillade semblait assez vive et l'on distinguait nettement les coups des grosses pièces des forts. Nous sommes restés là plus d'une heure, anxieux, suivant des yeux cette fumée disparaissant dans le ciel. » La guerre de 1870, synonyme de défaites, de destructions et d'annexion de plusieurs territoires, est une clé de notre histoire contemporaine. Puisés dans les fonds d'archives privées du Service historique de la Défense, huit témoignages sont ici publiés pour la première fois. Ils plongent le lecteur au cœur d'un conflit dont les répercussions alimentèrent l'esprit de revanche qui conduisit aux guerres mondiales du XX^e siècle. Trois officiers des armées du Rhin et de la Loire, un matelot, un vaguemestre, un curé, un garde national mobile et un ancien grognard racontent leur guerre. Le lecteur appréhendera ainsi les sentiments contrastés qui envahirent tant les combattants que les civils. Il comprendra le traumatisme que cette « année terrible » représenta pour les Français, avec pour conséquence l'instauration d'un régime républicain pérenne.

Date de parution : 13/01/2023

Éditeur : Pierre De Taillac

Collection ; Mémoires essais biographies

Format : 19cm x 24cm

Nombre de pages : 320

Prix FNAC : 26.90 €

Le PG CATM

72^e année - Nouvelle série

Pages spéciales départementales incluses
MAI 2023 - N° 1046

Mensuel de la Fédération Nationale des Combattants
Prisonniers de Guerre et Combattants d'Algérie, Tunisie, Maroc.
Reconnue d'utilité publique sous le titre
« Fédération Nationale des Prisonniers de Guerre »
par décret du 1^{er} avril 1948.

Directeur de la publication : S. AUFFREDOU

Rédactrice en chef : P. CHOVELON

Comité de Rédaction : P. CHOVELON - P. PHILIPPART - C. CHAZEAU

6, rue de l'Amiral Courbet 75016 PARIS.

Tél : 01 53 64 20 00 - fax : 01 53 64 20 20

Email : secretariat.general@fncpg-catm.org Internet : www.fncpg-catm.org

Abonnements :

Un an (11 Numéros) : 20 €

Etranger : 22 € - C.C.P. Paris 5500-08

Les imprimeries SODIMPAL-LECERF

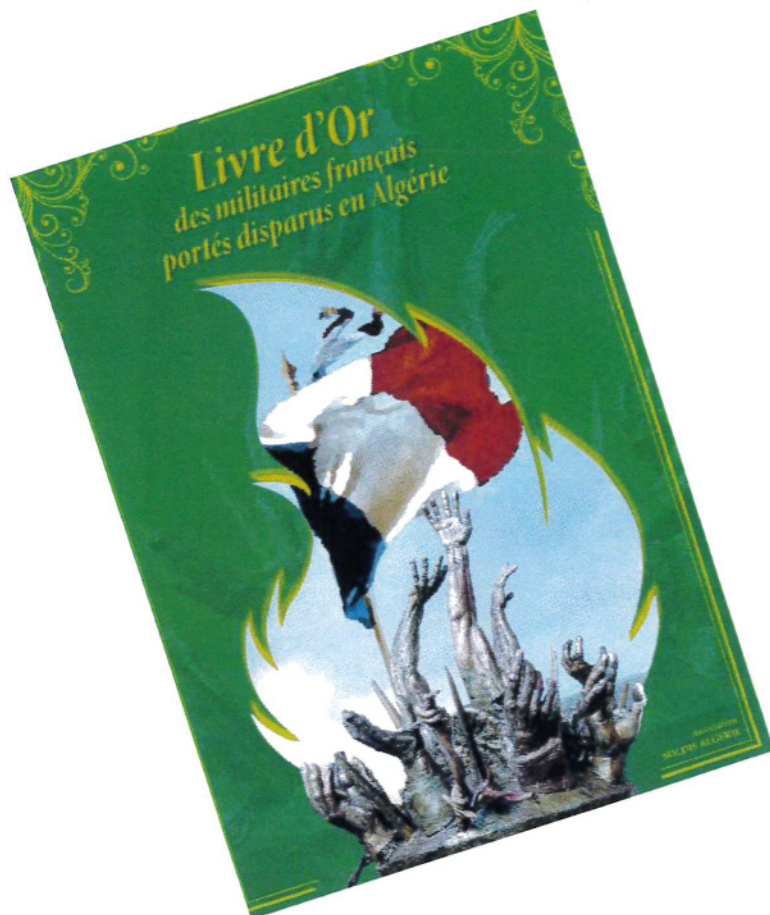
111 Rue du Général de Gaulle
76520 Franqueville-Saint-Pierre

Mistral Média

22 rue La Fayette

75009 PARIS

Tél : 01 40 02 99 00



LE LIVRE D'OR

des militaires français

portés disparus

durant la guerre d'Algérie

Ce livre de 850 pages est le résultat d'un impressionnant travail de recherches menées durant dix ans par l'Association SOLDIS ALGERIE auprès de nombreux centres d'archives en France.

Il comporte une première partie présentant le dossier des disparitions de militaires en Algérie, décrivant la méthodologie employée par SOLDIS et la nature des différentes recherches effectuées, et aboutissant à de nombreux tableaux chiffrés et à plusieurs listes nominatives, selon les différents cas.

Ce LIVRE d'OR est aussi un Mémorial, réunissant les fiches individuelles consacrées à chaque disparu et rassemblant la plupart des données connues sur le cas de chacun.

Il peut être acquis (dans la limite du stock disponible) en adressant le bon de commande ci-dessous, accompagné d'un chèque de 30 euros (port compris) à l'ordre de SOLDIS ALGERIE, et adressé à

SOLDIS ALGERIE 15 rue Thiers 24 000 PERIGUEUX



(à découper)

BON DE COMMANDE

à adresser à SOLDIS ALGERIE 15 rue Thiers 24 000 PERIGUEUX

NOM Prénom

Association d'appartenance (éventuelle) :

Adresse postale

Code postal Ville

Tél. Courriel

☐ commande exemplaire du LIVRE d'OR des militaires disparus en Algérie

☐ joins un chèque dex 30 euros = euros (à l'ordre de SOLDIS ALGERIE)

Le (date)

(signature)